Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260616-N03BC160626-DE

Décision du bureau communautaire
N°03-BC160626

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.
Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absents excusés : Claude-Albert LE BRIS, Vice-président et Lorène BERRONE, membre.

Cession BERTHELOT — PA Gohélève Sud à Noyal-Pontivy

Vu la demande de Monsieur BERTHELOT d'acquérir une portion de voirie identifiée AE sur le parc d'activités de Gohélève Sud d'une surface de 84 m² à Noyal-Pontivy, dans le cadre d'une cession de voirie pour le réaménagement de l'entrée du site d'Ovogallia et pour donner suite à l'achat du bâtiment et du terrain de Mme Isabelle LE FRANC — SCI Perzo,

Vu la délibération n°04-BC05.04.22 approuvant le déclassement du domaine public de ladite parcelle,

Vu la délibération n°13-BC05.04.22 relative à la cession d'une portion de voirie déclassée à la SCI Perzo,

Vu l'avis de France Domaine en date du 30/01/2025,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de céder à Monsieur BERTHELOT, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, une portion de voirie sur la commune de Noyal-Pontivy, à extraire de la parcelle cadastrée AE du parc d'activités de Gohélève Sud, pour une superficie totale avant réalisation du document d'arpentage de 84 m², au prix de 5 € HT/m². La TVA sera calculée sur la marge ou sur le prix total en fonction de l'origine et des caractéristiques des parcelles qui composent les terrains à céder. Les bases d'imposition et les taux de TVA applicables seront ceux en vigueur à la date de cession ;**

- **d'annuler la délibération précédente n°13-BC05.04.22 en raison du changement d'acquéreur ;**

- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT

NOYAL-PONTIVY

Rue Jean Perrin

Propriété de Pontivy Communauté
Vente à la S.C.I. PERZO et à
la S.C.I. Richard Immo

Avant-Projet de division

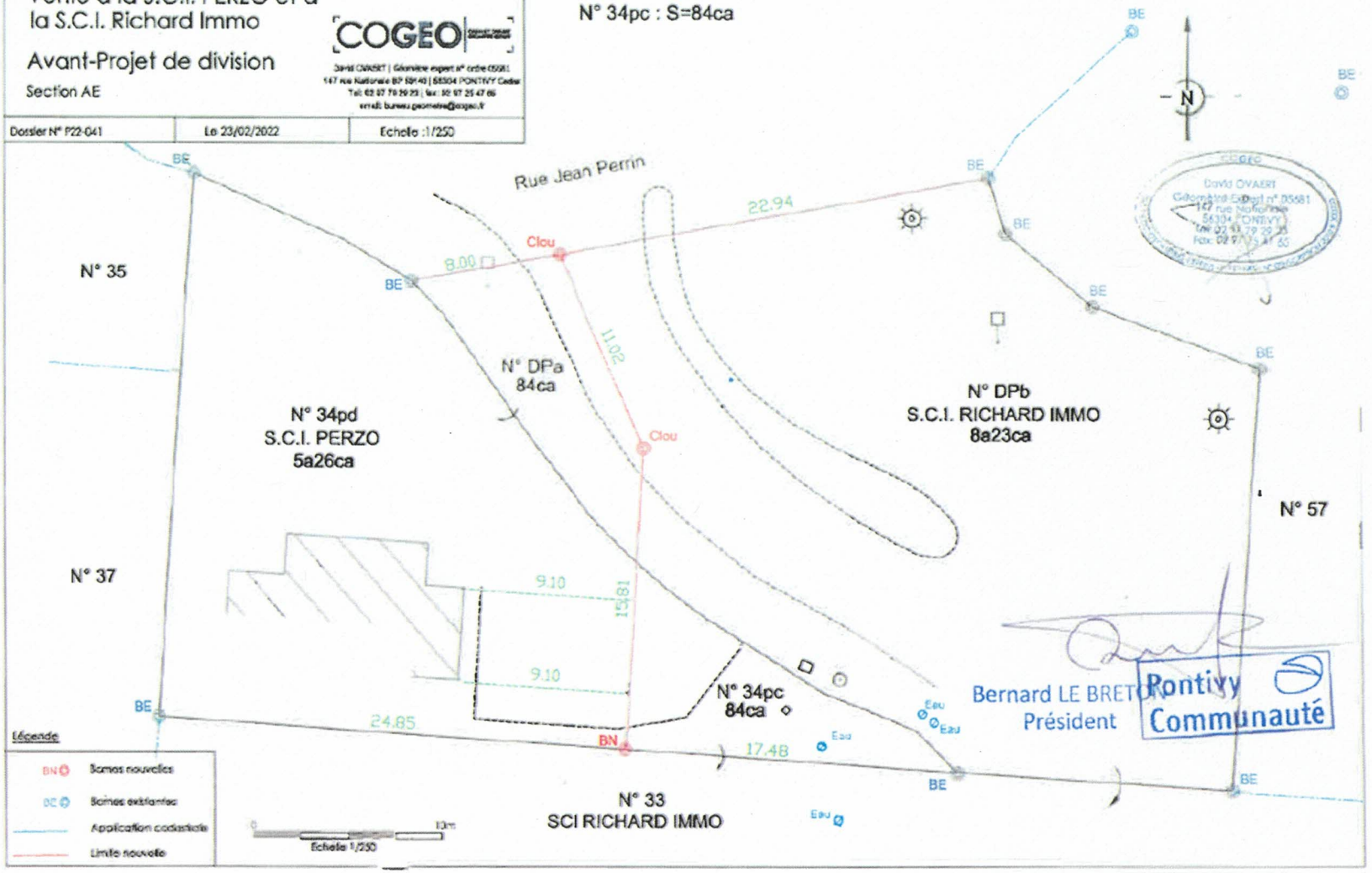
Section AE

COGEO

David OVAERT | Géomètre expert n° ordre 05581
147 rue Nationale BP 59140 | 56304 PONTIVY Cedex
Tél: 02 97 79 29 29 | fax: 09 97 25 47 66
email: bureau.geometre@cogeo.fr

Dossier N° P22-041	Le 23/02/2022	Echelle :1/250

Terrain vendu par la S.C.I. PERZO à la S.C.I. RICHARD IMMO
N° 34pc : S=84ca



GEOGO
David OVAERT
Géomètre Expert n° 05581
147 rue Nationale
56304 PONTIVY
Tél: 02 97 79 29 29
Fax: 09 97 25 47 66

Bernard LE BRETON
Président

Pontivy Communauté

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260616-N03BC160626-DE